

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDEL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Excusés : FILLON Murielle, EHRV Jean-Marc, BON Émilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 25 août 2023

Ouverture de séance : 19h00

Clôture de séance : 22h00

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 juillet 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 24 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable Intercommunal (PADDi) par Thonon Agglomération, suivi d'un débat

Monsieur LAROCHE, responsable du service urbanisme de Thonon Agglomération, ainsi que Monsieur le Maire, présentent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable Intercommunal, dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM.

Le PADDi est un document primordial dans l'établissement du projet du territoire avec différents axes qui permettront de cadrer la politique d'aménagement de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal prend acte de ce document et notamment de sa structure qui s'articule autour de cinq axes, avec comme préambule une stratégie de développement durable, de transition énergétique et écologique :

Axe 1 : une armature urbaine équilibrée, au sein de laquelle chaque niveau joue un rôle

Axe 2 : des mobilités complémentaires et moins carbonées, conciliant les déplacements de toute nature,

Axe 3 : un habitat de qualité, accessible à tous et à toutes les étapes de la vie,

Axe 4 : un capital environnemental paysager et patrimonial commun, à préserver et valoriser,

Axe 5 : une agglomération vivante où l'on peut produire, travailler, consommer et accéder aux services.

Les points forts du débat qui s'en est suivi au sein de l'assemblée sont les suivants :

1/ Nécessité d'imposer la mise en place d'énergies renouvelables dans le règlement du PLUi,

2/ Favoriser les circuits courts dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial,

3/ Efforts à réaliser sur la création et l'entretien des pistes cyclables,

4/ Diminuer l'emprise des constructions, notamment collectives, afin de pouvoir aménager des espaces végétalisés,

5/ Développer les transports en commun dans les villages,

6/ Inquiétudes concernant les transports en train, qui se trouvent actuellement saturés,

7/ Stratégie à mener pour pallier le manque de parkings pour l'accès aux transports et aux commerces,

- 8/ Développer les revêtements de façades et de toitures végétalisés des immeubles dans le but de « refroidir » les villes et villages et d'améliorer l'isolation du bâti,
9/ Nécessité d'intégrer des systèmes de récupération de l'eau de pluie.

Après ces échanges, Monsieur le Maire clos le débat et remercie l'intervention de Monsieur LAROCHE.

Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - DUER -

Monsieur le Maire présente le DUER ayant reçu un avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion 74.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce document ainsi que le plan d'actions, qui devront être soumis à une réévaluation annuelle.

Délibération fixant les critères d'appréciation de l'entretien professionnel

L'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux. La valeur professionnelle des agents sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Le Conseil Municipal prend acte et valide les critères d'appréciation de l'entretien professionnel présentés par Monsieur le Maire.

Questions diverses

Rentrée scolaire : l'école comptabilise 332 élèves cette année (105 maternelles et 227 élémentaires), soit 19 de moins que l'an passé.

Travaux « Route des Cathelins » : afin de sécuriser le carrefour, la fontaine sera prochainement déplacée. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet du nouvel emplacement.


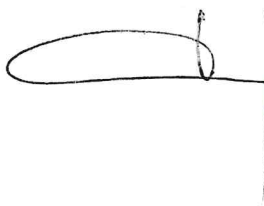
Acquisition d'une sono : Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle sono a été achetée.

Eau potable : Monsieur le Maire informe les consignes de restriction d'utilisation de l'eau sont toujours en vigueur. Les campagnes d'informations sont publiées sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mystère au village : le jeu de piste aura lieu le 1^{er} octobre au départ de la Halle entre 13h30 et 15h30.

Le Lyaud, le 07/09/2023

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

